



COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-neuvième session

9-13 novembre 2020

**Résumé du cadre de référence relatif à l'évaluation conjointe
de la collaboration entre les organismes des Nations Unies
ayant leur siège à Rome**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Masahiro Igarashi
Directeur
Bureau de l'évaluation
Tél.: +390657053903

Courriel: OED-Director@fao.org

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document contient un résumé des principales informations relatives à la portée, à l'approche, à la méthode, à la gestion et à la gouvernance de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utile.

Projet d'avis

Le Comité:

- **s'est dit favorable à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;**
- **a encouragé la communication régulière d'informations actualisées et la collaboration avec les Organes directeurs de la FAO tout au long du processus d'évaluation.**

I. Contexte

1. Les bureaux de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) réalisent actuellement une évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome¹, dans le cadre de leurs programmes de travail approuvés pour 2020-2021. Cette évaluation a été demandée par les organes directeurs de la FAO² et du FIDA³.

II. Cadre de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

2. En novembre 2016, les organismes ayant leur siège à Rome ont publié conjointement un document intitulé *Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome: Réaliser le Programme 2030*, qui proposait une vision commune de l'objectif de développement durable (ODD) 2 – éliminer la faim et la malnutrition et promouvoir l'agriculture durable et la transformation rurale au moyen d'approches globales. Ce document a établi quatre piliers en matière de collaboration:

- i) travailler ensemble aux niveaux des pays et des régions;
- ii) coopérer à l'échelon mondial;
- iii) collaborer au sujet des connaissances thématiques;
- iv) mettre en place des services internes conjoints.

Sur la base de ces piliers, les organismes ayant leur siège à Rome ont signé, en juin 2018, un protocole d'accord tripartite fixant les objectifs, les principes et les domaines de collaboration convenus.

III. Portée de l'évaluation

3. L'évaluation portera sur la collaboration entre deux ou trois des organismes ayant leur siège à Rome, au titre des quatre piliers inscrits dans le cadre de collaboration et le protocole d'accord (2018). L'accent sera mis en particulier sur la collaboration au niveau des pays car c'est là que la collaboration doit, au bout du compte, avoir une incidence sur la vie et les moyens d'existence des populations et contribuer directement aux ODD et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, cela n'exclut pas les autres piliers de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.

IV. Approche et méthode

4. L'évaluation sera conforme aux normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et suivra une approche rigoureuse afin que sa qualité et sa crédibilité soient garanties. Elle visera à répondre à quatre grandes questions correspondant aux domaines suivants:

- i) pertinence;
- ii) résultats;
- iii) facteurs favorables et défavorables;

¹ PAM. 2019. Plan de gestion du PAM pour 2020-2022. Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, 18-21 novembre 2019. WFP/EB.2019/5-A/1 <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000108651/download/>.

² FAO. 2019. Rapport du Conseil de la FAO. Cent soixante-troisième session, 2-6 décembre 2019. Rome. <http://www.fao.org/3/nb990fr/nb990fr.pdf>.

³ Par ailleurs, le Conseil «a demandé à la FAO, en collaboration avec le PAM et le FIDA, de fournir une première évaluation de la possibilité de regrouper des fonctions administratives et de renforcer leur collaboration dans le cadre de certaines fonctions de contrôle; cette évaluation serait présentée pour examen aux sessions du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration PAM, prévues à la fin de 2020». FAO. 2019. Rapport du Conseil de la FAO. Cent soixante-troisième session, 2-6 décembre 2019, paragraphe 9c. Rome. <http://www.fao.org/3/nb990fr/nb990fr.pdf>.

iv) valeur ajoutée de la collaboration.

L'équipe chargée de l'évaluation retiendra les critères de **pertinence**, de **cohérence**, d'**efficacité**, d'**efficience** et de **durabilité**, et appliquera les définitions révisées de ces critères établies par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁴.

V. Équipe d'évaluation

5. Un cabinet indépendant, recruté dans le respect du principe de concurrence, constituera l'équipe d'évaluation et veillera à l'indépendance et à la crédibilité des travaux. Un groupe de gestion de l'évaluation, composé de fonctionnaires principaux chargés des évaluations au sein des trois organismes ayant leur siège à Rome, supervisera le processus et les produits de l'évaluation, communiquera des indications et sera responsable de l'assurance de la qualité.

VI. Risques et stratégies d'atténuation

6. La pandémie de covid-19 est le facteur le plus susceptible d'empêcher l'achèvement de l'évaluation d'ici au 31 décembre 2021. Afin d'atténuer ce risque, les réunions d'information, les entretiens et les principales activités de collecte de données se dérouleront à distance si les restrictions relatives aux voyages sont encore en vigueur.

7. La version intégrale du cadre de référence de l'évaluation conjointe peut être consultée (en anglais) à l'adresse <http://www.fao.org/3/cb0740en/cb0740en.pdf>.

⁴ Réseau CAD-OCDE sur l'évaluation du développement. 2019. Better criteria for better evaluation: Revised Evaluation Criteria and Principles for Use. <http://www.oecd.org/dac/evaluation/revised-evaluation-criteria-dec-2019.pdf>.

Tableau 1: Déroulement de l'évaluation

<i>Phase</i>	<i>Activité</i>	<i>Calendrier</i>
Préparation	Achèvement du cadre de référence et présentation aux organes directeurs	Mars-juin 2020
	Recrutement du cabinet chargé de l'évaluation	Juillet 2020
Démarrage	Réunion d'information de l'équipe d'évaluation	Août-septembre 2020
	Présentation du projet de rapport initial au groupe de gestion de l'évaluation	Novembre 2020
	Présentation du projet de rapport initial pour observations	Décembre 2020-janvier 2021
	Présentation de la version finale du rapport initial aux parties prenantes des organismes ayant leur siège à Rome	Février 2021
Collecte de données et établissement du rapport final	Activités de terrain, collecte de données, étude théorique	Février-mars 2021
	Présentation du projet de rapport final au groupe de gestion de l'évaluation	Avril 2021
	Présentation du projet de rapport final pour observations	Avril-août 2021
	Présentation du rapport final aux organes directeurs	Septembre 2021
	Débats avec le Comité d'évaluation du FIDA	Octobre 2021
Diffusion et suivi	Examen du rapport d'évaluation final avec les organes directeurs	Novembre-décembre 2021